

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 janvier 2016	N° 2016-24

Convocation du 15 janvier 2016

Aujourd'hui vendredi 22 janvier 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Noël MAMERE, M. Jacques MANGON, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Alain CAZABONNE à Mme Dominique IRIART
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Alain DAVID à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Eric MARTIN à M. Max COLES
Mme Christine PEYRE à Mme Emmanuelle CUNY
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h25
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Anne BREZILLON à partir de 12h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à M. Jean Jacques BONNIN jusqu'à 10h45
M. Yohan DAVID à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 10h
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 9h56 et à partir de 12h33

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 janvier 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2016-24

MERIGNAC - Opération d'intérêt métropolitain - « Bordeaux Aéroport » - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées AD 73 et 507 - Autorisation - Décision

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser le développement et l'accélération du processus d'implantation d'entreprises dans le secteur aéroportuaire sur les communes de Mérignac, le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles, le Conseil métropolitain a approuvé par délibération du 25 septembre 2015 (n° 2015/0495) la création d'une opération d'intérêt métropolitain (OIM) dénommée « Bordeaux Aéroport ».

Cette opération regroupant plusieurs sites dont celui du parc d'activités de Mérignac Saint Exupéry, il est nécessaire de proposer une offre immobilière dont des terrains à aménager à très court terme correspondant à la demande des utilisateurs finaux.

Dans ce contexte, sur la commune de Mérignac l'acquisition des parcelles AD 73 et 507, d'une superficie respective de 4724 m² et 2080 m² revêt un caractère stratégique dans le but de compléter la réserve foncière déjà constituée pour y implanter des PME/PMI.
L'emprise foncière globale après acquisition s'élèverait à 19 744 m².

C'est donc dans ces perspectives opérationnelles que des pourparlers ont été engagés avec Monsieur Amouroux Gérard, propriétaire des parcelles susmentionnées, lequel a signé une promesse unilatérale de cession au profit de Bordeaux Métropole en date du 29 septembre 2015 au prix unitaire de 60 euros le m² soit un montant total de 408 300 euros qui n'est pas supérieur à l'estimation domaniale du 15 juillet 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

VU la délibération n° 2015/0495 en date du 25 septembre 2015 relative à la création de l'OIM « Bordeaux Aéroport »,

VU l'avis de France Domaine n° 281V1903 du 15 juillet 2015,

VU la promesse unilatérale de cession signée le 29 septembre 2015.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de maîtriser les parcelles de terrain nu cadastrées AD 73 et 507 d'une contenance totale de 68 ca 05 a, dans le cadre du développement de l'opération d'intérêt métropolitain « Bordeaux Aéroport » dans le but de constituer des réserves foncières mobilisables à court terme pour l'implantation de petites et moyennes entreprises/ industries (PME/PMI).

DECIDE

Article 1 : l'acquisition des parcelles cadastrées AD 73 et 507 appartenant à Monsieur Amouroux Gérard d'une contenance totale de 68 ca 05 a, sises rue Rouget de Lisle et avenue Jacqueline Auriol à Mérignac, au prix de 408 300 euros.

Article 2 : la dépense et les frais se rapportant à cette acquisition seront imputés sur le chapitre 21, compte 2111, fonction 61 du budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 janvier 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 FÉVRIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON
PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2016	